

POUR QUI?

- les collectivités territoriales
- les autres personnes morales de droit public
- les associations
- les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public
- les sociétés coopératives d'intérêt collectif

PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

**CAP
EMPLOI**
Handicap, recrutement & maintien



Prise en charge de l'Etat à hauteur de 60 % * du Smic horaire brut pour les publics Travailleurs Handicapés

Aide forfaitaire versée mensuellement

Pendant la durée d'attribution de l'aide, vous serez exonéré dans la limite du Smic:

- **de la part patronale des cotisations et des contributions de sécurité sociale due au titre des assurances sociales et des allocations familiales**
- **de la taxe sur les salaires**
- **de la taxe d'apprentissage**

FORMATION

L'employeur est tenu envers son salarié de mettre en place des actions d'accompagnement et de formation :

- remise à niveau, pré qualification
- période de professionnalisation
- acquisition de nouvelles compétences
- VAE...

QUEL CONTRAT ?

- contrat de travail de droit privé
- 20 heures minimum par semaine
- CDI ou CDD 9 mois minimum

Destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi

**POUR TOUTE QUESTION,
CONTACTEZ-NOUS :**

02.32.28.43.64

Pas d'indemnité de fin de contrat à verser pour un PEC en CDD

*** Taux actuel en vigueur**